

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Réponse enquête publique - Ville d'Epernon -  
Projet d'aménagement du parking des ruelles  
Date : Tue, 22 Feb 2022 13:22:57 +0000  
De : > e\_ludo (par Internet)  
Répondre à : e\_ludo  
Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr <ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr>

Bonjour Monsieur.

Je vous prie de trouver ci-dessous ainsi qu'en pièce jointes (format pdf) mes observations et remarques concernant l'avis d'enquête publique - projet d'aménagement du parking des ruelles sur la commune d'Epernon.

\*  
\_\*

\*  
\_\*

\*\_Réponse à l'enquête publique concernant le projet d'aménagement du parking des ruelles et de circulations douces.\_\*

/A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur./

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir trouver ci-après quelques observations personnelles concernant ce projet d'aménagement. En effet, après lecture de ce dossier, en tant que personne habitant Epernon depuis plusieurs années et en tant que professeur de Sciences de la vie et de la Terre, un certain nombre d'éléments me perturbent.

\*1)\*\*\_Des questionnements concernant les aspects réglementaires\_\*

Le premier élément qui me frappe est celui de la légitimité du parking des ruelles. Il semble que ce parking servira surtout à l'activité commerciale de centre-bourg. En effet, si l'objectif premier est de l'associer à des activités de loisirs, les places de stationnement sur la zone dite du forum ne suffisent-elles pas amplement. Pourquoi ne pas préserver ces zones naturelles et les mettre en valeurs ? Est-il nécessaire d'artificialiser de nouvelles zones ?

Il se trouve que cette zone (parcelle AE234) est classée NL selon le PLUI \*(volet 3, page 13)\* ce qui n'autorise que ''/les aménagements,

installations légères et équipements de faible emprise liées activités sportives, loisirs, tourisme et culture, //les aménagements de promenades, et installations qui y sont liées (parcs de stationnements//, //ouvrages techniques nécessaires à leur fonctionnement, etc.)''./

Permettez-moi du voir ici un contournement de la loi...

Ce seul point est suffisant, à mon sens, à discréditer ce projet, non respectueux du contexte réglementaire.

D'autre part, la séquence 'ERC' semble pour moi ne pas avoir été respectée.

Prenons l'exemple de la parcelle AE241, qui selon la mairie ne propose que 18 places de stationnement. L'impact est moindre en terme d'emprise, et toutes les solutions de voiries d'accès ne semblent pas avoir été envisagées, notamment à partir de celles existantes (à l'ouest).

Concernant la parcelle AE234, il est simple de respecter la consigne '/éviter'/ en ne construisant pas dans une zone naturelle, mais de préférence sur des zones déjà artificialisées. Le forum notamment, mais éventuellement d'autres qui ne se situeraient pas forcément au départ des trajets de circulation douces évoquées. Cela n'apparaît nulle part à la lecture du dossier. De plus, de nombreuses places de parking pourraient être aménagées le long de l'avenue de la prairie, ce qui représenterait plusieurs avantages : limitation de la circulation des voitures, désengorgement des parking du centre ville, éviter le 'stationnement sauvage' sur les trottoirs près lors des rencontres sportives au niveau de complexe sportif du Closelet, jonction avec le parking des prairiales, dont le taux d'occupation est résolument faible en journée, intégration de véritables pistes cyclables ...

Cela m'indique que ce projet ne semble pas avoir été pris au sérieux, permettez-moi de le penser, dans sa globalité. Pour un tel coût, il serait préférable de concevoir un projet mieux réfléchi.

\*2)\*\*\_Des questionnements concernant l'aspect écologique\_\*

Déjà évoqué dans mon premier paragraphe, artificialiser des zones naturelles, qui plus est en partie humides, alors qu'il existe par ailleurs des zones déjà bitumées et inexploitées sur la commune, me semble être une hérésie. Attaché à la protection de la nature, je ne vois pas en quoi créer un parking sur cette parcelle permet de mettre en valeur cette zone. La création de cheminements doux me semble à propos ; autant l'étendre à cette zone afin que les citoyens de la ville et d'autres puissent en profiter. Il serait opportun de créer des points

d'observation et d'explication de la nature et de la biodiversité en ce lieu. Cela ne semble pas être évoqué dans ce projet, alors que c'est un des axes de mise en valeur du patrimoine vivant.

Un autre point pourrait être soulevé : celui de la préservation du patrimoine historique et de sa mise en valeur. Il est indiqué très brièvement la remise en valeur des murs anciens et venelles \*(volet 4, page 38)\*, permettant de préserver l'habitat des reptiles. Cela part d'un bon sentiment, mais l'aspect préservation de la biodiversité est un argument qui tombe bien ici... Pourquoi ne pas préserver l'ensemble de la biodiversité ? Il est dommage que ce point ne soit pas davantage explicité.

Enfin, et pour conclure, dans le feuillet de présentation du projet, il est indiqué que ce projet doit permettre la valorisation et la gestion des espaces zones humides au lieu de les laisser se refermer. Il est tout à fait important d'ouvrir ces espaces, mais encore une fois, je ne vois pas en quoi y construire un parking le permettra. Il conviendrait de les ouvrir et les mettre en valeur, certes, mais il existe assurément d'autres solutions. Cela serait d'autant plus faisable en gérant mieux l'argent public : construire l'ensemble des places sur le forum, qui se trouve à faible distance de la parcelle AE234, permettrait en effet une économie substantielle, plus à même que mettre en valeur et mieux gérer les espaces naturels de la commune.

En espérant ne pas être le seul à avoir ces considérations écologiques et citoyennes ;

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

EMARD Ludovic

10 rue de Cady, EPERNON

<[https://www.avast.com/sig-email?utm\\_medium=email&utm\\_source=link&utm\\_campaign=sig-email&utm\\_content=webmail](https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=webmail)>      Garanti sans virus.  
www.avast.com <[https://www.avast.com/sig-email?utm\\_medium=email&utm\\_source=link&utm\\_campaign=sig-email&utm\\_content=webmail](https://www.avast.com/sig-email?utm_medium=email&utm_source=link&utm_campaign=sig-email&utm_content=webmail)>

<#DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2>